



Association Sportive Automobile Club du Var **Fédération Française du Sport Automobile**

ADDITIF N°1

Programme - Horaires:

Les vérifications administratives obligatoires du Mardi 25/11, sont prolongées jusqu'à 14H.

Article 1.1P – Officiels

Agathe LOUCHART, commissaire technique Renault, absente, est remplacée par **José GARRIDO** Licence 44573/1411.

Ajouter **Zoé ANDRE** Licence 363646/1442 en tant que Commissaire Sportif Stagiaire (CRAC).

Article 3.1.5P – Concurrents et Pilotes

Le nombre maximum d'engagés fixé à 160 voitures modernes passe à 190.

Article 6.2P - Reconnaissances

Les Reconnaissances prévues le Mardi 25/11, débiteront à 12H au lieu de 15H.

Lors des reconnaissances et du Rallye, la section CH2B/6B au CH3/7 est limitée à 30 km/h.

L'Épreuve Spéciale 10 "Le Faron - Ville de Toulon" doit être reconnue le Dimanche 23/11 et le Mardi 25/11 à 50 km/h maximum.

Le Comité d'Organisation

Le 19 novembre 2025 à 21h00

A.S.A.C.V. Association Sportive Automobile Club du Var

Impasse de Cadenet - Avenue Arlésienne prolongée - ZAC des Andues - 83210 Solliès-Pont

Contact.asavar@asavar.fr

siret : 38775993900037